

Lettre d'information

Nous avons le plaisir de vous communiquer dans cette lettre d'information les métadonnées des arrêts prononcés récemment par la Cour constitutionnelle. Ces métadonnées contiennent le numéro et la date de l'arrêt, le(s) numéro(s) de rôle de l'affaire, la nature de la procédure, la (les) norme(s) contrôlée(s), le(s) dispositif(s) et les mots-clés de l'arrêt. De plus, en cliquant sur le lien, vous pouvez accéder directement à l'arrêt demandé.

Numéro d'arrêt : 11/2021

Date d'arrêt : 28/01/2021

Numéro(s) de rôle : 6872

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 juillet 2017 « fixant les règles de répartition de la dotation générale aux communes et aux CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale à partir de l'année 2017 » (art. 2, 7° et 8°, et 6, 6°, 7° et 10°)

Mots-clés : Région de Bruxelles-Capitale - Commission Communautaire Commune - Répartition de la dotation générale aux communes - Mécanismes de répartition - Densité de population corrigée - Superficie corrigée - Lieux d'accueil de la petite enfance

Dispositif(s) : - Annulation (article 2, 7°, de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 juillet 2017)

- Annulation (article 2, 7°, de l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 27 juillet 2017)

- Maintien des effets des dispositions annulées jusqu'au 31 décembre 2021 inclus

- Rejet du recours pour le surplus

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-011f.pdf>

Numéro d'arrêt : 12/2021

Date d'arrêt : 28/01/2021

Numéro(s) de rôle : 6968

Procédure : Recours en annulation

Norme(s) contrôlée(s) : Loi-programme du 25 décembre 2017 (art. 89, modification de l'article 18, alinéa 1er, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992)

Mots-clés : Droit fiscal - Impôts sur les revenus - Impôt des personnes physiques - Revenu des capitaux et biens mobiliers - Taxe sur les distributions (dividendes) - Constructions juridiques - Catégories

Dispositif(s) : Annulation (article 89, 1°, de la loi-programme du 25 décembre 2017, en ce qu'il ne prévoit pas que la taxe sur les distributions n'est pas applicable aux bénéficiaires de revenus distribués par une construction juridique visée à l'article 2, § 1er, 13°, a), du Code des impôts sur les revenus 1992 qui est soumise, en vertu de la législation de l'État ou de la juridiction où elle est établie, à un impôt sur les revenus égal ou supérieur à 15 % du revenu imposable de cette construction juridique, déterminé conformément aux règles applicables pour établir l'impôt belge sur les revenus correspondants)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-012f.pdf>

Numéro d'arrêt : 13/2021

Date d'arrêt : 28/01/2021

Numéro(s) de rôle : 7200

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 15 décembre 1980 « sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers » (art. 40bis, § 2, 2°, et 40ter, § 2)

Mots-clés : Droit des étrangers - Droit de séjour - Regroupement familial - Cohabitation légale - Exclusion - Situation d'empêchement à mariage avec le cohabitant légal étranger

Dispositif(s) : Non-violation

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-013f.pdf>

Numéro d'arrêt : 14/2021

Date d'arrêt : 28/01/2021

Numéro(s) de rôle : 7232

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Code judiciaire (art. 1717, § 4, tel qu'il a été remplacé par l'article 102 de la loi du 25 décembre 2016 « modifiant le statut juridique des détenus et la surveillance des prisons et portant des dispositions diverses en matière de justice »)

Mots-clés : Droit judiciaire - Arbitrage - Sentence arbitrale - Recours contre une sentence arbitrale - Sentence obtenue par fraude - Demande d'annulation - Délai de déchéance

Dispositif(s) : Violation (article 1717, § 4, du Code judiciaire, en ce qu'il ne permet pas à une partie à une procédure arbitrale de demander l'annulation d'une sentence, lorsque cette partie découvre, plus de trois mois après la communication de la sentence, que celle-ci a été obtenue en raison d'une fraude)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-014f.pdf>

Numéro d'arrêt : 15/2021

Date d'arrêt : 28/01/2021

Numéro(s) de rôle : 7264 • 7323

Procédure : Questions préjudicielles

Norme(s) contrôlée(s) : Loi du 21 novembre 1989 « relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs » (art. 2*bis*, inséré par l'article 43 de la loi du 2 mai 2019 « portant dispositions diverses en matière d'économie)

Mots-clés : Droit des assurances - Assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs - Cyclomoteur de classe A

Dispositif(s) : Violation (article 2*bis* de la loi du 21 novembre 1989, tel qu'il a été inséré par l'article 43 de la loi du 2 mai 2019, en ce qu'il dispose que les véhicules automoteurs visés à l'article 1er, alinéa 1er, qui, par la force mécanique, ne dépassent pas 25 km/h, sont exonérés de l'obligation d'assurance visée à l'article 2, § 1er, de la loi du 21 novembre 1989 précitée, sans prendre en considération la masse de ces véhicules automoteurs)

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-015f.pdf>

Numéro d'arrêt : 16/2021

Date d'arrêt : 28/01/2021

Numéro(s) de rôle : 7333

Procédure : Question préjudicielle

Norme(s) contrôlée(s) : Code d'instruction criminelle (art. 152)

Mots-clés : Procédure pénale - Dépôt de conclusions - Délai - Ministère public - Réclamations non contenues dans les conclusions - Confiscation spéciale

Dispositif(s) : Non-violation

Document PDF : <https://www.const-court.be/public/f/2021/2021-016f.pdf>